



RISQUE SANITAIRE LIÉ AU PLOMB SUITE À L'INCENDIE DE NOTRE-DAME-DE-PARIS LA CGT-RATP INTERVIENT...

Face à l'immobilisme de la direction de la RATP quant aux risques sanitaires liés au plomb encourus par ses salariés suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris, la CGT-RATP est intervenue.

Par l'intermédiaire de vos élus membres de la **Commission Santé Sécurité et conditions de travail au niveau de l'entreprise** (CSSCT-Centrale) un Droit d'Alerte pour Danger Grave et Imminent a été déposé pour limiter le risque pour tous les salariés ayant exercé ou étant amenés à exercer leur activité professionnelle à proximité de ce site.

● **L'intervention de vos élus a notamment contraint la direction de la RATP à :**

- ➔ Réaliser des mesures surfaciques complémentaires (risque par ingestion) en surface et procéder à leur analyse. Le risque par inhalation est quasi nul.
- ➔ Diffuser une note «Sécurité et Santé au Travail» sur les préconisations relatives aux règles d'hygiène, dans l'ensemble des secteurs de l'entreprise,
- ➔ D'accéder, en lien avec leur médecin du travail de secteur, aux demandes des salariés pour effectuer un contrôle et des examens médicaux (plombémie).



Les visites et examens éventuels devront être effectués sur le temps de travail.

La **CGT-RATP** veillera au respect des engagements pris par la Direction de la RATP et restera attentive au bien être de tous les salariés.

N'hésitez-pas à solliciter vos élus, vos délégués CGT dans chacun de nos attachements ■

